

Aux Finances publiques notre 1ère revendication C'est VOUS !

Vous venez aujourd'hui vers nous pour une démarche concernant vos impôts, vos taxes et redevances locales ou encore un problème lié aux dépenses publiques (cantines, loyers...), pour recueillir des renseignements.

LES TERRITOIRES RURAUX ABANDONNÉS !

Comme nous, vous êtes attachés à un service public de proximité. Mais vous devez savoir que les agents des finances publiques sont d'année en année moins nombreux pour vous accueillir, vous renseigner et vous délivrer les conseils que vous êtes légitimement en droit d'attendre d'un service public comme le nôtre. 32 000 suppressions d'emploi en 15 ans au plan national, 188 dans le Cher en 12 ans !

CONTRE LES ATTAQUES DU GOUVERNEMENT, nous défendons le service public et ses services de proximité !

D'ores et déjà, vous subissez les conséquences concrètes de la politique de suppressions d'emplois et de repli du maillage territorial des services des Finances Publiques :

- Moins d'agents pour vous accueillir au guichet, pour vous répondre dans les services (téléphone, mails).
- Disparition de 18 trésoreries sur notre département du Cher. Les trésoreries de Mehun sur Yèvre et Dun sur Auron sont aujourd'hui menacées de fermeture et il en sera de même pour tous les petits postes. A court terme, les services de la publicité foncière sont voués à être centralisés sur Bourges et la situation est identique pour les Services des Impôts des entreprises.



VERS LA FIN DE L'ACCUEIL DU PUBLIC !

Votre temps d'attente augmente dans des points d'accès de plus en plus centralisés, source de stress pour tous, agents comme usagers, et vous devez parfois accomplir un trajet de plus en plus long pour parvenir jusqu'à un guichet.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr

L'administration des finances publiques vous explique qu'il n'est plus nécessaire de venir nous voir, que vous pouvez tout faire par courrier électronique ou par téléphone, que vous devez obligatoirement déposer votre déclaration de revenus en ligne ou encore payer seulement de manière dématérialisée. Il faudrait « désintoxiquer l'usager de l'accueil » !

Rendez-vous sur des services payants.



Alors qu'aujourd'hui nous vous renseignons gratuitement, le gouvernement recourt à la sous-traitance via une plate-forme téléphonique, avec un numéro payant, pour l'assistance en ligne à la télédéclaration.

Dans le même temps, la Poste propose ses services, moyennant 50 € les 45 minutes pour aider nos concitoyens en difficulté avec le numérique, afin de faire leur déclaration ! Il faudrait payer pour déclarer ses revenus !

Ce n'est pas notre conception du service public !

Nous n'acceptons aucun recul du service public rendu aux usagers et nous pouvons l'affirmer, le Service Public est notre première revendication.

Les agents des Finances Publiques avec le soutien de leurs organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et Fo Finances Publiques veulent garder un service public gratuit, de qualité et de proximité avec notamment le maintien des trésoreries de Dun sur Auron et de Mehun sur Yèvre.

NOTRE STATUT VOUS PROTÈGE !

Le Président Macron et son gouvernement voudraient démanteler notre administration, la DGFIP, comme ils le font avec la SNCF. Ils veulent en finir avec notre statut comme avec celui des cheminots.

Avec les mesures que préconise le gouvernement, le statut des fonctionnaires subirait des attaques majeures tout comme les conventions collectives dans le secteur privé. Cette offensive contre le statut se traduirait par un développement de la précarisation avec un recours accru aux contractuels.

Deux des principes fondamentaux qui régissent notre statut :

Le principe d'égalité : l'égalité est un fondement essentiel qui garantit l'égalité d'accès au service public et à la fonction publique. Tous les usagers bénéficient du même accueil et du même traitement ; nous répondons à leurs préoccupations quel que soit leur niveau social, leurs origines, et cela gratuitement.

Le principe d'indépendance : le statut du fonctionnaire n'est pas un privilège, c'est un choix de société. Il garantit aux citoyens et à la population que le service public soit rendu de manière neutre, impartiale et dans l'intérêt général. Dans l'exercice de sa mission, le fonctionnaire peut et doit s'opposer aux ordres (des élus ou des supérieurs hiérarchiques) qui pourraient être illégaux ou de nature à troubler l'ordre public émanant.

A QUOI SERVENT LES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES

- Quand vous payez la cantine de vos enfants ou que vous réglez une hospitalisation il y a, en bout de chaîne, un agent des Finances Publiques dans une trésorerie.
- Lorsque vous achetez un terrain et que vous y construisez une maison, des agents des Finances Publiques du Cadastre, du Service de Publicité Foncière, et des services de direction auront traité votre dossier.
- Si votre commune a des comptes certifiés qui vous rassurent, c'est qu'ils ont été soumis au conseil et au contrôle d'agents des Finances Publiques.
- Chaque année, nous recevons des milliers d'entre vous pour aider à rédiger votre déclaration de revenus sans erreur. Mais derrière la vitrine de l'accueil, d'autres agents travaillent à calculer l'impôt, à le recouvrer et le contrôler. Cette phase n'est pas la plus populaire, mais elle est la contrepartie du système déclaratif et quand on sait que la fraude fiscale est de 60 à 80 milliards/an, on mesure le défi à relever.

Si les finances de la cantine ou de l'hôpital étaient gérées par le privé, si le cadastre et la publicité foncière ne garantissaient plus ou mal la propriété et si internet devenait l'unique canal de vos relations avec l'administration, croyez-vous que ce serait moins cher, plus simple et plus humain ?

Si nous n'avions plus les moyens humains, législatifs et matériels de lutter contre la fraude, croyez-vous que vous paieriez moins d'impôts ?

DIMINUER LE NOMBRE D'AGENTS PUBLICS,

S'EN PRENDRE À LEUR STATUT,

C'EST MENER UNE OFFENSIVE CONTRE LES SERVICES PUBLICS

Quelques exemples parmi les plans gouvernementaux en projet ou déjà mis en place :

- privatisation et/ou délégation aux collectivités locales de la gestion des dépenses et recettes (cantine, eau, HLM...)
- transfert aux collectivités locales et hôpitaux de la gestion comptable avec simple contrôle a posteriori de leurs comptes
- quasi abandon du fichier immobilier aux notaires
- privatisation d'une partie des missions cadastrales

Moins d'agents affectés aux contrôles, croyez bien que ça ne profitera pas aux plus faibles !

Toutes ces mesures accroîtront les injustices.

